

Envoyé en préfecture le 31/01/2017

Reçu en préfecture le 31/01/2017

Affiché le 31/01/2017

ID : 056-255601072-20170131-CS_2017_003-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
SYNDICAT DE L'EAU DU MORBIHAN

DATE DE CONVOCATION : 18/01/2017			
Nombre délégués en exercice	Présents	Absents	Pouvoirs
86	50	29	7

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**

L'an deux mille dix sept, le vingt sept janvier , le Comité Syndical de Eau du Morbihan, dûment convoqué, s'est réuni à Vannes, sous la présidence de Monsieur Aimé KERGUERIS, Président du syndicat de l'Eau du Morbihan.

Étaient présents :

MMES DE GIVRE. FEVRIER. GUIGUEN. MM ADRIAN. BEAUHAIRE. BENOIT. BERTHOLOM. BOURJOT. BRABANT. CAREL. COWET. DANET. DASCIER. DELHAYE. DONARD. EMERAUD. EVENO. GUIHARD. JAFFRE. JAHIER. JAOUEN. JEANNOT. JEHANNET. JUTEL. KERGUERIS. LAUDRIN. LAUNAY. LE BORGNE L. LE BRETON. LE BRIS. LE FUR. LE GALLO. LE GARS. LE LAN. LE LEANNEC. LE MEUT. LE MOUEL. LE SOLLIEC. LE TARNEC. MAHEO. MOUHAOU. MOUNIER. PERRION. PLAT. RIVAL. RIVOAL. ROLLIN. ROYER. SAINT JALMES. TABART.

Avaient donné pouvoir :

MM BODIGUEL. BUOT. CAMUS. CHOBERT. LE NINIVEN. LE RAY. VIDELO.

Étaient excusés :

MME COURTEL. MM. BELLER. BERTHO. BLANCHE. BONNEMAINS. COJAN. DEBLIQUY. GANIVET. GASTINE. GRASLAND. GREFFION. HALLIER. HOUEIX. HUET. JOUBIOUX. LAMEUL. LE BORGNE B. LE DENMAT. LE GLOAHEC. LE MOIGNO. LE MOULLEC. LE PONNER. MAILLET. MARCHAL. METAYER. NICOLAS. OUVRARD. ROUSSEL. VALLEIN.

Secrétaire de séance : M. LE SOLLIEC

Les présents formant la majorité des membres en exercice, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

.../...

CS_2017_003 - Projet de modifications statutaires

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales ;

Vu la loi n°2016-1500 du 8 novembre 2016 tendant à permettre le maintien des communes associées, sous forme de communes déléguées, en cas de création d'une commune nouvelle ;

Vu les arrêtés préfectoraux du 21 juillet 2011, du 25 juin 2013 et du 10 décembre 2014 relatifs à la modification des statuts du Syndicat départemental de l'Eau du Morbihan ;

Vu les statuts du Syndicat de l'Eau du Morbihan ;

Considérant les changements intervenus parmi les membres de Eau du Morbihan et la nécessité de prendre en compte l'évolution des compétences, des périmètres des intercommunalités et la création des communes nouvelles ;

Considérant que ces évolutions impactent, d'une part la liste des membres figurant en annexe 1 des statuts, et d'autre part, la composition des Collèges territoriaux et la répartition du nombre de délégués, telles qu'elles figurent en annexe 2 des statuts ;

Vu le rapport du Président ;

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- approuve la modification des statuts – annexes 1 et 2 - du Syndicat de l'Eau du Morbihan, telles que présentées ;*
- décide de substituer ces annexes 1 et 2 modifiées, jointes à la présente, aux annexes 1 et 2 figurant dans les statuts actuellement en vigueur ;*
- autorise le Président à notifier la présente délibération aux collectivités membres qui disposeront d'un délai de 3 mois pour délibérer sur la présente proposition de modification statutaire ;*
- charge le Président de l'exécution de la présente délibération.*

Fait et délibéré à Vannes
Le 27 janvier 2017

(au registre suivent les signatures)
Pour extrait certifié conforme

Le Président,



Aimé KERGUERIS

DÉTAIL DU VOTE

POUR	57
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Envoyé en préfecture le 31/01/2017

Reçu en préfecture le 31/01/2017

Affiché le 31/01/2017

ID : 056-255601072-20170131-CS_2017_003-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

SYNDICAT DE L'EAU DU MORBIHAN

ANNEXE 1

101 MEMBRES du syndicat de l'Eau du Morbihan
Syndicats
Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable de la région d'ELVEN
Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable de la région de GRANDCHAMP
Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable de la PRESQU'ILE DE RHUYS
Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable de la région de QUESTEMBERT
Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable de ST AVE-MEUCON
Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable de la région de ST-JACUT-LES-PINS
Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable de la région de VANNES-UEST
Syndicat intercommunal d'Alimentation en eau potable de Brocéliande
EPCI
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BELLE-ILE-EN-MER
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PLOERMEL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PONTIVY COMMUNAUTE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE AURAY-QUIBERON-TERRE ATLANTIQUE
COMMUNES
AMBON
ARZAL
AUGAN
BAUD
BEIGNON
BERNE
BIEUZY
BIGNAN
BILLIERS
BILLIO
BOHAL
BULEON
CARENTOIR
CARO
COLPO
COURNON
DAMGAN
EVELLYS
GOURIN
GUEHENNO
GUEMENE-SUR-SCORFF
GUENIN
GUER
GUISCRIF
KERNASCLEDEN
KERVIGNAC
LA CHAPELLE-NEUVE
LA GACILLY
LANGOELAN
LANGONNET
LANVENEGEN
LA ROCHE BERNARD

Envoyé en préfecture le 31/01/2017

Reçu en préfecture le 31/01/2017

Affiché le 31/01/2017

ID : 056-255601072-20170131-CS_2017_003-DE

LE CROISTY
LE FAOJET
LE SAINT
LES FOUGERETS
LIGNOL
LIZIO
LOCMALO
LOCMINE
MALESTROIT
MELRAND
MERLEVENEZ
MESLAN
MISSIRIAC
MONTENEUF
MONTERREIN
MONTERTELOT
MOREAC
MOUSTOIR-AC
MUZILLAC
NIVILLAC
NOSTANG
NOYAL MUZILLAC
PERSQUEN
PLAUDREN
PLEUCADEUC
PLOERDUT
PLOUHINEC
PLOURAY
PLUHERLIN
PLUMELEC
PLUMELIAU
PLUMELIN
PORCARO
PRIZIAC
REMINIAC
ROUDOUALLEC
ROCHEFORT-EN-TERRE
RUFFIAC
SAINT-ABRAHAM
SAINT-ALLOUESTRE
SAINT-BARTHELEMY
SAINT-CARADEC-TREGOMEL
SAINT-CONGARD
SAINTE-HELENE
SAINT-DOLAY
SAINT-GRAVE
SAINT-GUYOMARD
SAINT-JEAN-BREVELAY
SAINT-LAURENT-SUR-OUST
SAINT-MALO-DE-BEIGNON
SAINT-MARCEL
SAINT-MARTIN-SUR-OUST
SAINT-NICOLAS-DU-TERTRE

Envoyé en préfecture le 31/01/2017

Reçu en préfecture le 31/01/2017

Affiché le 31/01/2017

ID : 056-255601072-20170131-CS_2017_003-DE

SAINT-TUGDUAL
SERENT
THEHILLAC
TREAL

ANNEXE 2
COMPOSITION DES COLLEGES TERRITORIAUX ET REPARTITION DU NOMBRE DE
DELEGUES

Collège Territorial	Structure AEP (actuelle et initiale)	Communes et communes déléguées	Nombre de Communes et communes déléguées	Nombre de délégués	
				Collèges territoriaux	Comité syndical
ELLE INAM	ex-SIAEP ELLE	BERNE	15	30	6
		LE CROISTY			
		LE FAOUE			
		KERNASCLEDEN			
		MESLAN			
		PRIZIAC			
		ST CARADEC			
		LANVENEGEN			
		PLOURAY			
		ST TUGDUAL			
	GOURIN	GOURIN			
GUISCRIF	GUISCRIF				
ROUDOUALLEC	ROUDOUALLEC				
LE SAINT	LE SAINT				
LANGONNET	LANGONNET				
SCORFF AMONT	ex-SIAEP GUEMENE	GUEMENE/SCORFF	6	12	3
		LANGOELAN			
		LIGNOL			
		LOCMALO			
		PERSQUEN			
		PLOERDUT			

Envoyé en préfecture le 31/01/2017

Reçu en préfecture le 31/01/2017

Affiché le 31/01/2017

ID : 056-255601072-20170131-CS_2017_003-DE

BLAVET AMONT PONTIVY	CC DE PONTIVY COMMUNAUTE	CLEGUEREC	23	47	10
		CROIXANVEC			
		KERFOURN			
		KERGRIST			
		MALGUENAC			
		NEULLIAC			
		NOYAL PONTIVY			
		SAINT AIGNAN			
		SAINT GERAND			
		SEGLIEN			
		SILFIAC			
		SAINTE BRIGITTE			
		SAINT GONNERY			
		PONTIVY			
		BREHAN			
		CREDIN			
		GUeltas			
		ROHAN			
		PLEUGRIFFET			
		GUERN			
SAINT THURIAU					
RADENAC					
REGUINY					
BLAVET EVEL	ex-SIAEP BAUD	BAUD	15	30	6
		BIEUZY LES EAUX			
		GUENIN			
		SAINT BARTHELEMY			
		MELRAND			
		PLUMELIAU			
	ex-SIAEP MOUSTOIR	EVELLYS (MOUSTOIR REMUNGOL)			
		EVELLYS (NAIZIN)			
		EVELLYS (REMUNGOL)			
	ex-SIAEP LOCMINE	LA CHAPELLE NEUVE			
		COLPO			
		LOCMINE			
		MOREAC			
MOUSTOIR-AC					
PLUMELIN					

Envoyé en préfecture le 31/01/2017

Reçu en préfecture le 31/01/2017

Affiché le 31/01/2017

ID : 056-255601072-20170131-CS_2017_003-DE

BLAVET OCEAN	Ex-SIAEP HENNEBONT	KERVIGNAC	5	10	2
		MERLEVEZ			
		NOSTANG			
		PLOUHINEC			
		SAINTE HELENE			
AURAY - BELLE ILE	CC AQTA	AURAY	28	57	12
		BELZ			
		BRECH			
		CAMORS			
		CARNAC			
		CRACH			
		ERDEVEN			
		ETEL			
		LOCMARIAQUER			
		LOCOAL MENDON			
		PLOEMEL			
		PLOUHARNEL			
		PLUNERET			
		PLUMERGAT			
		PLUVIGNER			
		QUIBERON			
		STE ANNE D'AURAY			
		ST PHILIBERT			
		ST PIERRE QUIBERON			
		LA TRINITE SUR MER			
	HOUAT				
	HOEDIC				
	LANDAUL				
	LANDEVANT				
	CCBI	BANGOR			
		LOCMARIA			
		LE PALAIS			
SAUZON					

VANNES OUEST	SIAEP V OUEST	ARRADON	8	16	3
		BADEN			
		LE BONO			
		ILE D'ARZ			
		ILE AUX MOINES			
		LARMOR BADEN			
		PLOEREN			
		PLOUGOUMELEN			
VANNES NORD	SI GRAND CHAMP	BRANDIVY	11	23	6
		GRAND CHAMP			
		LOCMARIA GD CHAMP			
		LOCQUeltas			
		PLESCOP			
	SIAEP ELVEN	ELVEN			
		MONTERBLANC			
		SAINT NOLFF			
		TREDION			
	SIAEP ST AVE	SAINT AVE			
		MEUCON			
VANNES EST - RHUYS	SIAEP RHUYS	ARZON	15	30	6
		BERRIC			
		LE HEZO			
		LAUZACH			
		THEIX-NOYALO (NOYALO)			
		SAINT ARMEL			
		ST GILDAS DE RHUYS			
		SARZEAU			
		SURZUR			
		THEIX-NOYALO (THEIX)			
		LE TOUR DU PARC			
		TREFFLEAN			
		LA TRINITE SURZUR			
		LA VRAIE CROIX			
		SULNIAC			

Envoyé en préfecture le 31/01/2017

Reçu en préfecture le 31/01/2017

Affiché le 31/01/2017

ID : 056-255601072-20170131-CS_2017_003-DE

PLOERMEL	SIAEP BROCELIANDE	CAMPENEAC	19 + 2	42	9
		EVRIQUET			
		GOURHEL			
		GUILLIERS			
		LOYAT			
		MENEAC			
		PLOERMEL			
		TAUPONT			
		ST MALO DES 3 FONT.			
		LA TRINITE PORHOET			
		MOHON			
		BRIGNAC			
		CONCORET			
		MAURON			
		NEANT SUR YVEL			
		TREHORENTEUC			
		SAINT LERY			
		ST BRIEUC MAURON			
	GAEL				
PAIMPONT					
MONTERREIN	MONTERREIN				
OUST MOYEN	EX-CC JOSSELIN Ploërmel com.	JOSSELIN	18	36	7
		LA CROIX HELLEAN			
		LANOUEE			
		LA GREE ST LAURENT			
		GUILLAC			
		HELLEAN			
		GUEGON			
		ST SERVANT S OUST			
	ex-SM REGUINY RAD.	BULEON			
		LES FORGES			
		LANTILLAC			
	ex-SI ST JEAN BREV.	BIGNAN			
		BILLIO			
		GUEHENNO			
		PLAUDREN			
		PLUMELEC			
		ST ALLOUESTRE			
	ST JEAN BREVELAY				

Envoyé en préfecture le 31/01/2017

Reçu en préfecture le 31/01/2017

Affiché le 31/01/2017

ID : 056-255601072-20170131-CS_2017_003-DE

OUST AVAL	ex-SIAEP BVO	BOHAL	24	48	9
		LES FOUGERETS			
		LA GACILLY (GLENAC)			
		PLEUCADEUC			
		ROCHFORT EN T.			
		PLUHERLIN			
		ST CONGARD			
		ST GRAVE			
		ST MARTIN SUR OUST			
		ST LAURENT			
		CARO			
		MALESTROIT			
		MISSIRIAC			
	RUFFIAC				
	ST MARCEL				
ex-SI ROC ST ANDRE	VAL D'OUST (LA CHAPELLE CARO)				
	MONTERTELOT				
	VAL D'OUST (LE ROC ST ANDRE)				
	ST ABRAHAM				
ex-SI SERENT LIZIO	CRUGUEL				
	LIZIO				
	SERENT				
	VAL D'OUST (QUILY)				
	ST GUYOMARD				
AFF	ex-SIAEP GUER	GUER	14	28	5
		BEIGNON			
		ST MALO DE BEIGNON			
		AUGAN			
		MONTENEUF			
		PORCARO			
		REMINIAC			
	ex-SIAEP CARENTOIR	CARENTOIR (CARENTOIR)			
		LA GACILLY (LA CHAPELLE GACEL.)			
		CARENTOIR (QUELNEUC)			
		TREAL			
		ST NICOLAS DU TER.			
		LA GACILLY (LA GACILLY)			
		COURNON			
QUESTEMBERT	SI QUESTEMBERT	LARRE	8 +1	18	3
		LE COURS			
		LE GUERNO			
		MARZAN			
		MOLAC			
		PEAULE			
		QUESTEMBERT			
		LIMERZEL			
NOYAL MUZILLAC					

ST JACUT	SI SAINT JACUT	ALLAIRE	11	22	5
		BEGANNE			
		CADEN			
		MALANSAC			
		RIEUX			
		ST JACUT LES PINS			
		ST JEAN LA POTERIE			
		ST PERREUX			
		ST VINCENT SUR OUST			
		PEILLAC			
		ST GORGON			
MUZILLAC	ex-SIAEP MUZILLAC	AMBON	10	20	4
		ARZAL			
		BILLIERS			
		DAMGAN			
		MUZILLAC			
	NOYAL MUZILLAC				
	ex-SI LA ROCHE BER.	NIVILLAC			
		LA ROCHE BERNARD			
		ST DOLAY			
		THEHILLAC			

222 communes + 2	469	96
------------------------	-----	----



Projet de modification statutaire/option 1-comité syndical 27 janvier 2017

Envoyé en préfecture le 31/01/2017
 Reçu en préfecture le 31/01/2017
 Affiché le
 ID : 0362356010Z-20170131-CS_2017_003-DE

